

**PROCÈS-VERBAL DE LA DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,
TENUE LE VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 À 10 H 30
PAR WEBDIFFUSION**

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

M ^{mes}	Nathalie Houle, FCPA, FCMA	Présidente du Conseil
	Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA	Présidente et chef de la direction
M ^e	Christiane Vachon	Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire d'assemblée

INVITÉS :

M ^{me}	Mélanie Charbonneau, CPA, CA	Vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres
M.	Mario Gariépy, FCPA, FCA	Vice-président du Conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux 120 membres en webdiffusion, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la secrétaire de l'Ordre que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

AGA 2021/2022

80

ADOPTÉE

3. PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du Conseil explique les règles du déroulement de l'assemblée. Elle sollicite les membres à distance afin qu'ils transmettent leurs questions à l'avance. Elle explique que le vote secret se fera à même la plateforme électronique en sélectionnant une des options qui seront affichées à l'écran. Les résultats des votes ont été confirmés par la secrétaire de l'Ordre.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 11 septembre 2020.

AGA 2021/2022

81

ADOPTÉE

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

La présidente du Conseil présente son rapport d'activités pour l'exercice 2020-2021. Elle souligne que malgré une année anormale, l'Ordre a gardé le cap sur sa mission première de protection du public. Les membres CPA ont démontré à 95 % lors d'un sondage leur satisfaction de la façon dont l'Ordre exerce sa mission. Voici quelques réalisations de l'Ordre :

- L'accréditation à agir à titre de médiateur en matière fiscale et la reconnaissance de l'Ordre à titre d'organisme accréditeur en matière de médiation civile et commerciale;
- Le déploiement de trois webinaires sur la gestion des affaires en période de crise et au retour à l'anormal;
- La mise en ligne de la plateforme « Imagine ça! » afin de faire découvrir aux jeunes diverses facettes de la profession;
- Le déploiement d'une nouvelle plateforme de classe virtuelle « VIVO » à guichet unique pour les membres pour le développement professionnel;
- Le déploiement du MS 365 pour assurer la continuité de toutes les activités de l'Ordre tout au long de la pandémie;
- La création et l'implantation d'un Fonds d'assurance de l'Ordre pour assurer une souplesse nécessaire afin d'adapter les garanties d'assurance à l'évolution de la pratique des membres et aux exigences législatives et réglementaires du Québec;
- La campagne publicitaire de l'Ordre qui a contribué à la notoriété et à l'attraction du titre.

Elle remercie les membres de son Conseil d'administration pour leur travail et les bénévoles œuvrant au sein des divers comités de l'Ordre. Elle est particulièrement heureuse de souligner le fort sentiment d'appartenance de tous les employés de l'Ordre.

6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

La présidente et chef de la direction présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres se rend disponible pour répondre aux questions des membres. Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE RELATIF À LA CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2022-2023 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La secrétaire de l'Ordre présente les résultats de la consultation des membres. Elle rappelle que l'avis de consultation aux membres a été transmis par courriel le 2 août 2021. La période de consultation s'est étalée du 2 août au 9 septembre 2021. Un rappel aux membres a été fait par le biais du Bulletin CPA le 2 septembre 2021.

Elle mentionne que 18 membres ont émis des commentaires, en date du 10 septembre 2021, répartis comme suit :

- 3 membres en cabinet
- 3 membres en entreprise
- 7 membres dans la fonction publique / parapublique
- 3 membres retraités
- 2 membres sans employeur

Neuf membres sur les quinze étaient favorables à la proposition de gel de la cotisation, un membre jugeait insatisfaisante la proposition et suggérait plutôt une baisse importante de la cotisation dans la fonction publique et huit membres ont fait part de commentaires sur d'autres sujets sans émettre d'opinion sur la proposition de la cotisation annuelle 2022-2023.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2021-2022, l'Ordre n'a reçu aucun commentaire. Les membres sont donc en accord avec les rémunérations proposées.

La présidente du Conseil souligne que l'Ordre poursuivra ses réflexions en fonction des commentaires obtenus.

8. CONSULTATION DE L'ASSISTANCE SUR LA COTISATION ANNUELLE 2022-2023 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La présidente du Conseil invite les membres à prendre la parole puisque, conformément au *Code des professions*, ils sont à nouveau consultés aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2022-2023 et de la rémunération des membres du Conseil. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres se joint à nouveau pour répondre aux questions, s'il y a lieu. Quelques questions ont été posées et des réponses ont été fournies. Les questions et les réponses seront affichées sur le site Web de l'Ordre.

9. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2021

La secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections par vote électronique aux postes d'administrateurs au Conseil, dont le dépouillement a eu lieu le 16 juin 2021 :

Membres élus au Conseil d'administration :

- Monsieur François Filion, FCPA, FCPA, CA•EJC (région électorale n° 2 – Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches) – élu à la majorité des voix exprimées pour un premier mandat;
- Madame Jessica Paul, CPA auditrice, CA et monsieur Claude Thibault, CPA, CA (région électorale n° 4 – Montréal) – élus à la majorité des voix exprimées pour un premier mandat;
- Monsieur W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA (région électorale no 6 – Laval/Laurentides) – élu par acclamation pour un premier mandat.

Les membres élus au Conseil d'administration ont un mandat d'une durée de 3 ans. La secrétaire de l'Ordre leur souhaite la bienvenue.

10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

La secrétaire de l'Ordre présente les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2021-2022 soient :

- Monsieur Jean-Philippe Allard, CPA, CMA
- Monsieur Nazir Badaroudine, administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA
- Monsieur Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA
- Monsieur François Filion, FCPA, FCA, CA•EJC
- Maîtresse Geneviève Foster, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions

- Monsieur W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
- Madame Jessica Paul, CPA auditrice, CA
- Madame Christine Roy, CPA auditrice, CA
- Monsieur Claude Thibault, CPA, CA
- Monsieur Nicholas Tremblay, CPA, CGA

La secrétaire de l'Ordre souligne qu'à la séance du Conseil qui suivra l'AGA, le Conseil d'administration élira les membres du comité exécutif pour 2021-2022.

11. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La présidente du Conseil présente les deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus.

11.a) Adoption de la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2021-2022

Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 et soumise aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en septembre 2018;

ATTENDU que cette politique a été révisée en juin 2020 pour tenir compte des séances qui se tiennent à distance;

ATTENDU que la rémunération du président et du vice-président du Conseil tient compte du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions et vise également à attirer des personnes de talent sans pour autant qu'une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

ATTENDU que conformément à la politique de rémunération, la rémunération du président et du vice-président du Conseil est établie en fonction d'un étalon de mesure, soit le salaire du vérificateur général du Québec en vigueur pour la période correspondant à l'exercice financier de l'Ordre;

ATTENDU que la politique de rémunération a fixé respectivement à 40 % et à 10 % de la rémunération du vérificateur général du Québec la rémunération du président et du vice-président du Conseil;

ATTENDU que la rémunération du vérificateur général du Québec pour l'exercice financier 2022-2023 est de 230 091 \$ et qu'elle peut être ajustée en cours d'année;

ATTENDU que la rémunération du président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2022-2023 est fixée à 92 036 \$, sauf à parfaire;

ATTENDU que la rémunération du vice-président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2022-2023 est fixée à 23 009 \$, sauf à parfaire;

ATTENDU qu'une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée au président et au vice-président lorsqu'ils parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence pour les autres membres du Conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

AGA 2021/2022

82

ADOPTÉE

11.b) Adoption de la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice financier 2022-2023, à l'exception du président et du vice-président du Conseil

Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

ATTENDU que cette politique a été soumise aux membres lors de l'assemblée générale annuelle en septembre 2018;

ATTENDU que cette politique a été révisée en juin 2020 pour tenir compte des séances qui se tiennent à distance;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande, pour l'exercice financier 2022-2023, le maintien au même niveau qu'en 2021-2022 de la rémunération des administrateurs élus, à l'exception du président et du vice-président, telle que détaillée à l'annexe 1 (Pièce 1);

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération des administrateurs élus, telle que détaillée dans la présente résolution.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération des administrateurs élus, telle que détaillée dans la présente résolution.

AGA 2021/2022

83

ADOPTÉE

12. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2021-2022

La présidente du Conseil présente le prochain point sur la nomination de l'auditeur indépendant. Aucune question n'a été posée par les membres de l'assemblée.

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle de septembre 2021;

ATTENDU qu'il s'agit du dixième exercice financier de l'Ordre des CPA et du dixième et dernier mandat de l'auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle;

ATTENDU que la direction a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2021-2022 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU que le comité d'audit a évalué l'auditeur indépendant en mai 2021;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit du 18 mai 2021;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 25 mai 2021.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

AGA 2021/2022

84

ADOPTÉE

13. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente du Conseil cède la parole à la présidente et chef de la direction. Elle profite de cette occasion pour mettre l'année qui vient en perspective et donner un avant-goût des grands dossiers qui occupera l'Ordre au cours des prochains mois. Ces dossiers sont les suivants :

- La pandémie de la COVID-19 – la date du retour aux bureaux de l'Ordre demeure incertaine;
- La transformation numérique de l'Ordre;
- Les deux campagnes publicitaires, dont une ciblant la relève et l'autre au niveau national ciblant le monde des affaires;
- La reprise de l'activité parlementaire, notamment pour les projets de loi :
 - N° 96 pour protéger la langue officielle et commune du Québec, le français;
 - N° 101 pour renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et les personnes en situation de vulnérabilité.
- Le développement durable.

La présidente et chef de la direction cède la parole au vice-président du Conseil. Il rend un hommage à la présidente du Conseil. Il souligne le parcours accompli tout au long de ces deux mandats de présidence à l'Ordre ainsi que ces treize années à titre d'administratrice élue. Il la remercie du fond du cœur, au nom des membres du Conseil d'administration, de sa détermination pour la reconnaissance du français au sein des instances de CPA Canada, son indéfectible engagement et sa contribution à l'essor de l'Ordre ainsi que son leadership assumé, authentique et profondément humain.

Plusieurs membres ont félicité la présidente du Conseil pour avoir fait avancer la profession.

14. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

Certains membres ont félicité la présidente du Conseil, la présidente et chef de la direction et la secrétaire de l'Ordre pour la réussite de cette assemblée en webdiffusion.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de lever l'assemblée. Il est 12 h 30, le 10 septembre 2021.

AGA 2021/2022

85

ADOPTÉE

Présidente du Conseil

Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques

Jetons de présence pour les séances du comité exécutif et du Conseil ainsi que pour les réunions des comités statutaires du Conseil

- › En personne :
 - Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$
 - Journée (7 heures) : 475 \$
 - Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 \$

- › À distance (téléconférence, visioconférence, webconférence) :
 - Séance dont la durée est inférieure à 1 heure : 150 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 1 heure et inférieure à 3 heures : 300 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 3 heures : 475 \$

Cette rémunération inclut le temps de déplacement et de préparation, ainsi que l'assistance à des formations.

Autres particularités

- › Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.
- › Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.